

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

1. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons examiné les états financiers de la société Internationale Obligataire SICAV relatifs à l'exercice allant du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2007.

L'établissement des états financiers relève de la responsabilité de votre Conseil d'Administration et notre mission se limite à exprimer une opinion sur ces états financiers.

2. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision généralement admises incluant notamment les tests, les sondages ainsi que toute autre procédure que nous avons jugés nécessaire en la circonstance.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3. Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et présentés ci-joints font apparaître un total actif de 42 202 857 Dinars.

Parallèlement, les informations résumant la composition de l'actif laissent apparaître un actif net de 42 036 771 dinars pour 396 599 actions aboutissant à une valeur liquidative par action de 105,993 Dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment, les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de « l'Internationale Obligataire SICAV », telles que énoncées par les normes comptables sectorielles.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5. Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « l'Internationale Obligataire SICAV », arrêtés au 31 Décembre 2007, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont, pour tout aspect significatif, réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de l'internationale obligataire SICAV, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

6. Conformément aux dispositions de l'article 266 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales, alinéa 2 (nouveau), Nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. A notre avis, le système de contrôle interne de « l'Internationale Obligataire SICAV », ne comporte pas d'anomalies pouvant affecter d'une manière significative la fiabilité de l'information financière.

Toutefois, il est à signaler que l'IOS n'a pas respecté :

En premier lieu, la disposition légale prévue par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, qui précise que les OPCVM ne

peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat ; et ceci pour les cas suivants :

Participation	Date d'émission	Emprunt obligataire émis en Dinars	Nombre d'obligations détenues	Valeur des obligations détenues en Dinars	% de détention
Société Mouradi	30/08/2002	8 000 000	13 500	1 350 000	16,87%
Société Pénélope	01/11/2001	4 000 000	7 000	700 000	17,50%

7. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
BEN AFIA Med Salah**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales ainsi que celles de l'article 13 de la loi N° 88-92 du 2 Août 88 telles que modifiées par la loi N°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que complétée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, nous portons à votre connaissances que :

□ Votre conseil d'administration a conclu les conventions suivantes :

- Avec l'Intermédiaire International (Administrateur), en date du 3 Août 1998 une convention de gestion moyennant une rémunération globale et forfaitaire égale à 0,5% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien.

Il est à signaler que le conseil d'administration réuni le 13 Septembre 2006 a décidé que l'IOS prendra en charge certains frais initialement supportés par le gestionnaire aux termes de la dite convention.

Il s'agit notamment de :

- * La TCL, les commissions, les agios et autres frais bancaires ;
- * La rémunération d'avocat, de consultant et d'experts ;
- * La redevance du CMF et la rémunération du président du Conseil d'administration.

Cette décision prendra effet à partir du 1 Janvier 2007 et cela, en vertu du communiqué du Conseil du Marché Financier daté du 5 Octobre 2006.

- Avec l'Union Internationale de Banques (Administrateur), une convention de dépositaire en date du 3 Août 1998 telle que modifiée par l'avenant du 2 Juin 2000, prévoyant une commission de 0.2% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien avec un plafond de 10 000 Dinars par an.

Cette convention continue à produire ses effets.

ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
BEN AFIA Med Salah

Bilan arrêté au 31 Décembre 2007
(En Dinars)

	Note	31/12/2007	31/12/2006
Portefeuille-titres	3.1	23 558 325,432	14 915 907,137
Obligations et valeurs assimilées		23 558 325,432	14 915 907,137
Placements monétaires et disponibilités	3.3	18 311 703,179	16 614 543,233
Placements monétaires		12 372 878,999	16 604 027,378
Disponibilités		5 938 824,180	10 515,855
Créances d'exploitation		332 828,605	1 957 934,180
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		42 202 857,216	33 488 384,550
Opérateurs créditeurs		52 373,267	43 045,491
Autres créditeurs divers		113 712,933	78 973,954
TOTAL PASSIF	3.6	166 086,200	122 019,445
CAPITAL	3.5	40 418 598,033	32 081 951,040
SOMMES DISTRIBUABLES		1 618 172,983	1 284 414,065
ACTIF NET		42 036 771,016	33 366 365,105
PASSIF ET ACTIF NET		42 202 857,216	33 488 384,550

Etat de résultat

exercice clos le 31 Décembre 2007

(En
Dinars)

	Note	31/12/2007	31/12/2006
Revenus du portefeuille-titres	3.2	943 683,773	896 521,179
Revenus des obligations		943 683,773	896 521,179
Revenus des placements monétaires	3.4	795 407,957	659 436,883
Total des revenus des placements		1 739 091,730	1 555 958,062
Charges de gestion	3.7	201 091,044	185 239,384
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 538 000,686	1 370 718,678
Autres produits		1 497,278	2,024
Autres charges		57 876,279	8 443,085
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 481 621,685	1 362 277,617
Régularisation du résultat d'exploitation		132 608,417	-79 148,790
Report à nouveau		3 942,881	1 285,238
SOMMES DISTRIBUABLES		1 618 172,983	1 284 414,065
Régularisation du résultat d'exploitation		-132 608,417	79 148,790
Report à nouveau		-3 942,881	-1 285,238
Plus ou moins valeurs potentielles		7 134,304	0,000
Plus ou moins valeurs réalisées		-4 286,281	175 605,698
Frais de négociation		0,000	-1 801,436
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 484 469,708	1 536 081,879

Etat de variation de l'actif net
exercice clos le 31 Décembre 2007
(En Dinars)

	31/12/2007	31/12/2006
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 484 469,708	1 536 081,879
Résultat d'exploitation	1 481 621,685	1 362 277,617
Variation des plus ou moins valeurs potentielles	7 134,304	0,000
Variation des plus ou moins valeurs réalisées	-4 286,281	175 605,698
Frais de négociation	0,000	-1 801,436
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	1 360 352,730	1 393 163,955
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 546 288,933	624 723,365
Souscriptions	24 755 454,222	27 976 949,187
Capital	23 638 900,000	26 737 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	453 154,534	359 803,692
Régularisation des sommes distribuables	453 057,219	432 626,958
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	210 342,469	447 418,537
Rachats	16 209 165,289	27 352 225,822
Capital	15 461 900,000	26 087 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	296 355,565	353 074,310
Régularisation des sommes distribuables	320 448,801	511 775,748
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	130 460,923	400 075,764
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 670 405,911	767 641,289
ACTIF NET		
En début d'exercice	33 366 365,105	32 598 723,816
En fin d'exercice	42 036 771,016	33 366 365,105
NOMBRE D' ACTIONS		
En début d'exercice	314 829	308 331
En fin d'exercice	396 599	314 829
VALEUR LIQUIDATIVE	105,993	105,982
TAUX DE RENDEMENT (annualisé)	3,851%	4,371%

(*) L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Avril 2007 a décidé de distribuer un dividende de 4,070 net par action.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'Internationale Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital Variable à vocation obligataire sous la forme d'une Société Anonyme. Cette société est régie par la loi N°88/92 du 22/08/1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi N°95-87 du 30/10/1995 et la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et complété par le décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001. La société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'obligations simples, d'obligations donnant accès au capital de valeurs mobilières émises par l'État, les collectivités locales et celles garanties par l'Etat, acquises au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est confiée à L'INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, L'INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. L'Union Internationale de Banque assure les fonctions de dépositaire pour la société Internationale Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre :

*De conserver les titres et les fonds de l'Internationale Obligataire SICAV.

*D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contre partie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et plafonnée à 10 000 dinars. L'organisation comptable de l'International Obligataire SICAV est d'une manière générale aménagée conformément aux règles prévues par la norme comptable NC-01, norme comptable générale ainsi qu'aux dispositions des normes comptables des OPCVM.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Toutefois, la société procède à l'évaluation des placements en obligations auprès des sociétés sur la base du coût d'achat majoré de la valeur de la retenue à la source considérée comme élément de coût dans le cas où les obligations sont acquises « brute pour nette » sur le marché secondaire. Cette pratique laisse apparaître une perte latente qu'il va falloir étaler jusqu'à l'échéance. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuelle à la date du 31.12.2007. La différence par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3. NOTES AUX ETATS FINANCIERS**3.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2007 à **23 558 325,432 dinars** et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2007	% actif net	% du cap émetteur
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES Titres des OPCVM					
		513 850,696	520 985,000	1,24	
TES SICAV	5000	513 850,696	520 985,000	1,24	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
Obligations de Sociétés		3 637 852,800	3 730 633,936	8,87	
AFRICA 2003 A 7ans 17/09/2003	3000	180 000,000	183 127,200	0,44	1,83
DJERBA AGHIR 2000 B 10 ans 01/04/2000	4000	150 970,890	157 281,290	0,37	3,79
AIL 2005 A 5 ans 15/08/2005	1500	90 000,000	91 777,200	0,22	0,92
E.O.AL 2002-1 7 ans 16/10/2002	5000	150 081,360	151 974,896	0,36	1,01
ATL 2002/2 5 ans 15/04/2003	2500	50 000,000	52 110,000	0,12	0,52
ATL 2003/1 5 ans 15/03/2004	5000	200 000,000	209 448,000	0,5	1,05
BTEI 2001 7 ans 01/11/2001	8500	170 000,000	171 645,600	0,41	1,72
BTKD 98 10 ans 01/12/1998	1250	12 500,550	12 568,550	0,03	0,06
CIL 2002/2 7 ans 16/09/2002	2000	80 000,000	81 403,200	0,19	0,54
CIL 2002/3 7 ans 31/03/2003	2000	120 000,000	125 428,800	0,3	1,05
GL 2001-2 7 ans 31/12/2001	6500	130 000,000	130 041,600	0,31	1,3
JERBA MENZEL 2001 B 7ans 11/05/2001	500,00	50 000,000	51 990,440	0,12	0,74

EL MOURADI 2002 B 7 ans 30/08/2002	13500	540 000,000	550 972,800	1,31	6,89
PANOBOIS 2001B 7 ans 31/05/2001	1000	40 000,000	41 409,600	0,1	0,83
PENELOPE 2001 7 ans 01/11/2001	7000	140 000,000	141 400,000	0,34	3,54
SELIMA CLUB 2002 B 7ans 19/06/2003	2000	120 000,000	123 856,000	0,29	2,06
SEPCM 2002 7ans 01/04/2003	5000	214 300,000	223 961,200	0,53	4,48
SKANES 2003 7ans 19/06/2003	1500	120 000,000	123 879,600	0,29	2,06
SOTUVER 2002 7ans 20/02/2002	2000	200 000,000	209 665,760	0,5	3,49
TUNISIE LEASING 2003-1 5 ans 30/01/2004	2500	100 000,000	105 450,000	0,25	1,05
TUNISIE LEASING 2007-1 5 ans 27/12/2008	1500	150 000,000	150 106,800	0,36	1
TOUTA 2002 A 7ans 25/09/2002	1000	40 000,000	40 642,400	0,1	0,68
UBCI 2001 7ans 31/12/2001	1500	150 000,000	150 018,840	0,36	0,75
UNIFACTOR 2005/1 5 ans 01/09/2005	5000	300 000,000	305 200,000	0,73	1,53
UTL 2004 7ans 31/03/2005	1000	100 000,000	104 222,960	0,25	1,04
WIFACK LEASING 2006/1 5ans 30/06/2006	500	40 000,000	41 051,200	0,1	0,82
Titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		18 736 000,000	19 306 706,496	45,93	
BTA Mars 2012	5500	5 467 500,000	5 678 123,160	13,51	
BTA Mars 2009	800	794 500,000	828 257,376	1,97	
BTA Avril 2014	500	517 000,000	538 475,400	1,28	
BTA Juillet 2017	8000	7 926 000,000	8 131 377,280	19,34	
BTA Octobre 2013	2000	1 951 000,000	1 972 866,720	4,69	
BTA Avril 2010	2000	2 080 000,000	2 157 606,560	5,13	
TOTAL		22 887 703,496	23 558 325,432	56,04	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :

Acquisitions

Actions

Obligations

Coût d'acquisition

513 850,70

13 984 000,00

14 497 850,70

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **943 683,773 dinars** au 31/12/07 contre **896 521,179 dinars** au 31/12/06.

	31/12/2007	31/12/2006
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
revenus des obligations		
intérêts	267 254,348	384 900,664
revenus des titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		
intérêts	676 429,425	511 620,515
TOTAL	943 683,773	896 521,179

Certaines BTA sont acquises avec des plus ou moins values résultant de paiement de prix de souscription différent de la valeur de remboursement.

Ces plus ou moins values se détaillent comme suit :

BTA	Plus ou Moins values
BTA Mars 2012	32 500,000
BTA Avril 2014	-17 000,000
BTA Juillet 2017	74 000,000
BTA Avril 2010	-80 000,000
BTA Octobre 2013	49 000,000
BTA Mars 2009	5 500,000
TOTAL	64 000,000

Contrairement aux dispositions des normes comptables, ces plus ou moins values ne sont pas étalées sur la durée de détention.

3.3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à **12 372 878,999 dinars**.

Désignation des titres	Date d'acquisition	Emetteur	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% A.Net
Bons du trésor Court Terme				12 372 879,00	12 372 879,00	29,43
BTCT Ech 07/10/08	16/10/2007	ETAT	350	331 991,403	331 991,403	0,79
BTCT Ech 08/01/08	16/01/2007	ETAT	1500	1 423 757,771	1 423 757,771	3,39
BTCT Ech 08/04/08	17/04/2007	ETAT	3000	2 846 443,843	2 846 443,843	6,77
BTCT Ech 08/04/08	30/04/2007	ETAT	1000	950 586,406	950 586,406	2,26
BTCT Ech 24/06/08	19/06/2007	ETAT	1000	946 913,902	946 913,902	2,25
BTCT Ech 27/05/08	29/05/2007	ETAT	1000	947 863,305	947 863,305	2,25
BTCT Ech 09/09/08	18/09/2007	ETAT	1000	948 546,866	948 546,866	2,26
BTCT Ech 09/09/08	25/09/2007	ETAT	350	332 326,682	332 326,682	0,79
BTCT Ech 09/09/08	25/09/2007	ETAT	500	474 840,071	474 840,071	1,13
BTCT Ech 29/07/08	07/08/2007	ETAT	350	331 991,403	331 991,403	0,79
BTCT Ech 29/07/08	17/07/2007	ETAT	3000	2 837 617,347	2 837 617,347	6,75
TOTAL				12 372 878,999	12 372 878,999	29,43

3.4 Note sur les revenus des placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à **795 407,957 dinars** contre **659 436,883 dinars** au 31/12/2006.

	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts du compte à rendement optimum	133 455,472	234 043,132
Intérêts sur compte à terme	83 784,648	30 455,352
Intérêts des bons du trésor court terme	578 167,837	394 938,399
TOTAL	795 407,957	659 436,883

3.5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2006

Montant	31 482 900,00
Nombre de titres	314 829
Nombre d'actionnaires	328

Souscriptions réalisées

Montant	23 638 900,00
Nombre de titres émis	236 389
Nombre d'actionnaires	59

Rachats effectués

Montant	15 461 900,00
Nombre de titres rachetés	154 619
Nombre d'actionnaires	51

Capital au 31/12/2007

Montant	39 659 900,00
Nombre de titres	396 599
Nombre d'actionnaires	336

Régularisation des sommes non distribuables**289 407,39****Résultat non distribuable****2 848,02****Résultat non distribuable exercice clos****466 442,62****Capital****40 418 598,03****3.6 Note sur le passif****Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à **52 373,267 dinars** contre **43 045,491 dinars** au 31/12/2006 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération du gestionnaire à payer	52 373,27	43 045,49
Rémunération du dépositaire à payer	0	0
Total	52 373,27	43 045,49

Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à **113 712,933 dinars** contre **78 973,954 dinars** au 31/12/2006 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes à payer sur exercice 2000	4 779,450	4 779,450
Dividendes à payer sur exercice 2001	10 203,375	10 203,375
Dividendes à payer sur exercice 2002	3 857,324	5 635,324
Dividendes à payer sur exercice 2003	6 224,240	6 766,320
Dividendes à payer sur exercice 2004	8 533,350	12 025,125
Dividendes à payer sur exercice 2005	22 471,020	39 564,360
Dividendes à payer sur exercice 2006	45 250,260	0,000
Redevance CMF à payer	3 693,914	0,000
Charges à payer	8 700,000	0,000
Total	113 712,933	78 973,954

3.7 Note sur les charges de gestion

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à **201 091,044 dinars** contre **185 239,384 dinars** au 31/12/2006.

Désignation	2007	2006
Frais de gestion	191 091,044	175 239,384
Frais de dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	201 091,044	185 239,384

3.8 Note sur les autres produits

Les autres produits qui s'élèvent à **1 497,278 dinars** comportent des dividendes de l'exercice 2004 et 2005 se rapportant à 164 actions rachetées en 2004 mais comptabilisées par la société le 28 Mars 2007.

Ces opérations n'ont pas été comptabilisées à temps, faute de communication des informations par les agences de l'UIB.

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2007 à **57 876,279 dinars** contre **8 443,085 dinars** au 31/12/2006

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
Taxe sur les collectivités locales	3 338,154	3 174,031
Jetons de présence	5 000,000	3 200,000
Charges diverses	2 620,623	2 069,054
Redevance CMF	38 217,502	0,000
Honoraires Commissaire aux comptes	8 700,000	0,000
Total	57 876,279	8 443,085

Remarque :

- la charge constatée au titre des jetons de présence s'élève à 5000 dinars, or le conseil d'administration réuni le 29 février 2008 a décidé de fixer le montant de jetons de présence au titre de l'exercice 2007 à 1200 dinars par administrateur soit 6 000 dinars.

- le conseil d'administration en date du 22 février 2008 a décidé d'allouer une rémunération mensuelle au président du conseil d'administration de 200 dinars par mois et ce à partir du 1 janvier 2007. La charge se rapportant à l'exercice 2007 n'a pas été comptabilisée.

3.10 Note sur les disponibilités

L'état de rapprochement bancaire du compte UIB 3500711913 fait ressortir les suspens suivant :

* 354,000 dinars : ce montant correspond à des charges relatives aux droits de garde prélevé par la banque au profit de dépositaire. Aucune clause dans la convention de dépositaire ne prévoit cette commission.

* 1 863,198 dinars : ce montant correspond à un double emploi par la banque pour une souscription en date du 25 mai 2007.

* 1 180,456 dinars : Ce montant correspond aux différences sur agios relatifs au 4^{ème} trimestre 2007.

* 1 903,716 dinars : Ce montant correspond à une souscription comptabilisée le 11 décembre 2007 dont le débit en compte chez l'UIB est constaté qu'en 2008.

* 14 519,123 dinars : Ce montant correspond à une souscription comptabilisée le 11 décembre 2007 dont le débit en compte chez l'UIB est constaté qu'en 2008.

Remarque :

En application de la note adressée par le CMF, la SICAV a procédé au changement de présentation de compte rendement à optimum de la rubrique placement monétaire à la rubrique liquidité. Les états financiers ont été retraités en conséquence.